

Concours photo – règlement

1. Objectif du concours

Le concours a pour objectif de sélectionner les meilleures photos dans le thème « **la nature dans mon quartier** ». Trois photo gagnantes (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} place) seront sélectionnée pour chaque catégorie de participant·e·s. Un prix du public sera aussi attribué pour chaque catégorie. Toutes les photos seront affichées lors de l'événement « l'Avenue est à vous » qui se tiendra le dimanche 14 septembre 2025.

2. Participants

Le concours est ouvert à tout le monde, membres comme non-membres. Les catégories sont les suivantes :

- Moins de 12 ans
- De 12 à 17 ans
- 18 ans et plus

L'âge déterminant est celui du jour où la photo soumise pour le concours aura été prise.

3. Conditions de participation

Chaque participant·e peut soumettre **une seule photo**. Les photos doivent avoir été prises par les participant·e·s mêmes, dans le quartier de Montchoisi, entre l'ouverture du concours (date de l'annonce) et le 20 août 2025 (date limite de participation). La soumission d'une photo au concours nécessite une adresse courriel valide. En cas de participations multiples par un·e participant·e, uniquement la dernière photo soumise sera prise en compte pour le concours.

Les photos peuvent faire l'objet d'un développement numérique (p.ex. avec Lightroom, Darktable, etc.) si souhaité, mais **aucune autre intervention n'est admise**. En particulier, les photomontages (p.ex. ajout ou suppression d'éléments dans l'image) et l'utilisation d'outils basés sur l'intelligence artificielle sont interdits.

Comme les photos seront exposées publiquement, les photographes ont l'obligation d'obtenir l'autorisation de toute personne visible dans leurs photos (ou des parents, pour les mineurs).

4. Format et taille des images

Toutes les proportions de cadre sont admises. Les photos seront imprimées en format 45 × 30 cm, avec des marges blanches si nécessaire. Les photos soumises pour le concours doivent avoir une **résolution minimale** de 1600 × 1600 pixels, et la **compression minimale** possible. La taille de fichier maximale admise est de 60 MB.

Si l'image fait l'objet d'un traitement quelconque (recadrage, développement numérique, etc.), l'utilisation d'un format d'image ayant une compression non-destructive (p.ex. PNG), est à préférer. Toute image présentant des artéfacts de compression visibles peut être exclue du concours. Les formats de fichiers usuels sont admis (p.ex. JPEG, PNG, TIFF, DNG, HEIC). Les formats bruts (RAW) des appareils photos doivent être convertis dans le format brut ouvert DNG, ou alors dans un autre format admis, afin d'assurer la compatibilité.

Les images HDR (plage dynamique élevée) sont admises, mais seront nécessairement converties en SDR (plage dynamique standard) pour l'impression, ce qui peut occasionner des résultats de rendu inattendus.

5. Droits d'auteur

Tous les droits sur les photos restent la propriété des auteurs. Par la soumission au concours, les participant·e·s déclarent être l'auteur des photos, de ne pas avoir cédé les droits d'auteur y relatifs, et donnent à l'association EnVie Montchoisi un droit non révocable d'exploiter la photo à but non commercial (p.ex. exposition dans le quartier, publication d'une collection de photos sur le site Internet de l'association) et en citant le nom de l'auteur.

6. Motifs d'exclusion

Les participant·e·s peuvent être exclu·e·s du concours en cas de non-respect du règlement. En particulier, sont raison d'exclusion la soumission de photos prises par d'autres personnes ou avant le début du concours, les photos retouchées (à l'exception du développement numérique de base, cf. paragraphe 3), les images de synthèse, la modification de photos à l'aide d'outils d'intelligence artificielle, les photos qui n'ont pas été prises dans le quartier de Montchoisi, les photos qui ne présentent aucun lien avec le thème du concours, la participation dans une catégorie d'âge ne correspondant pas à la réalité, ainsi que la soumission de plus qu'une image par personne.

7. Déroulement du concours

À partir de début juillet 2025, les participant·e·s auront la possibilité de soumettre leur photo sur le site Internet d'EnVie Montchoisi, à l'adresse <https://enviemontchoisi.ch/concours-photo>. Dans une première phase, le site demandera une validation de l'adresse courriel par l'envoi automatique d'un lien de validation. Une fois l'adresse validée, il sera possible de téléverser la photo, ainsi que d'indiquer les informations y associées, en l'espèce le nom de l'auteur de la photo, la catégorie d'âge pour la participation, la description de l'endroit où la photo a été prise dans le quartier, la date de la prise de vue, ainsi qu'un éventuel titre pour la photo. Les participant·e·s recevront par la suite une confirmation de la soumission et seront informés de la suite du concours en temps utile.

8. Prix

Les prix (1^{ère}, 2^{ème}, et 3^{ème} place pour chaque catégorie d'âge, ainsi que prix du public pour chaque catégorie) seront remis en fin d'après-midi le 14 septembre 2025 lors de la fête de quartier. Le vote pour le prix du public aura lieu le même jour. Les autres prix sont attribués par le comité de l'association.